

# Analyse



Pourquoi la concurrence  
bancaire n'est pas la  
panacée ?

Réseau

Financité

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

*Éléments d'explication et de réflexion, afin de nuancer l'idée généralement répandue qu'une concurrence accrue garantit une meilleure offre aux consommateurs. En cas de concurrence, on imagine en effet, d'une part, que les fournisseurs de services vont vouloir vendre le plus possible, et donc à tous les profils de clientèles – même ceux qui sont a priori moins directement rentables – et, d'autre part, que les fournisseurs seront poussés par l'exigence des consommateurs à améliorer leurs produits et services car sinon, ces derniers iront chercher mieux ailleurs...*

*En matière bancaire, cette articulation vertueuse du jeu de la concurrence ne s'observe toutefois pas sur le terrain, car les conditions pour qu'elle puisse avoir lieu ne sont tout simplement pas rencontrées hors du champ idéalisé d'un modèle théorique.*

*Cette analyse s'attache à mettre en lumière **l'impact essentiel de la diversité bancaire sur la qualité de la concurrence** et, a contrario, ce que la concurrence entre institutions semblables peut avoir comme contre-effet sur la qualité des services proposés aux consommateurs. Décidément, rien n'est simple !*

**En quelques mots :**

- Comment atteindre un marché financier de détail inclusif ?
- La diversité bancaire et la régulation européenne
- Comment avoir une offre de qualité et des prix compétitifs ?
- Pourquoi la concurrence du marché n'est pas toujours efficace ?

**Mots clés liés à cette analyse :** inclusion financière, banque, régulation, diversité, concurrence.

## 1 Introduction

La Commission européenne<sup>1</sup> a lancé une large consultation publique sous le doux nom de « Livre vert sur les services financiers de détail : de meilleurs produits, un plus large choix et davantage d'opportunités pour les consommateurs et les

---

<sup>1</sup> Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux, Unité D3 – Systèmes financiers de détail et paiements (FISMA).

entreprises »<sup>2</sup>, qui s'est clôturée en mars dernier. L'Europe a souhaité entendre les Européens sur leurs besoins financiers, et sur la manière dont le marché financier, notamment au travers d'une plus grande concurrence transfrontalière et par le biais d'un usage intensif des moyens digitaux, serait à même de fournir de meilleurs produits, plus diversifiés.

## 2 Les limites de la concurrence

Parmi les arguments avancés pour atteindre un marché financier de qualité, le développement de la concurrence transfrontalière tient, dans cette consultation, une place prépondérante. Toutefois, cet argument ne fait pas l'unanimité. Des observations de terrain battent sérieusement en brèche cette vision tirée d'une pensée théorique, logique certes, mais peu opérante. La concurrence transfrontalière a amené plus de banques de même type, mais pas de diversité bancaire.

Pourtant le Parlement Européen, dans une résolution adoptée le 5 Juin 2008, soulignait par ailleurs que : « **la diversité** des modèles juridiques et des objectifs commerciaux **des établissements financiers** dans le secteur de la banque **de détail** (banques, caisses d'épargne, coopératives, etc.) est un atout fondamental pour l'économie européenne, qui enrichit le secteur, répond à la pluralité du marché et **contribue à intensifier la concurrence** dans le cadre du marché intérieur »<sup>3</sup>.

### 2.1 La concurrence entre établissements de plus en plus semblables perd de son efficacité - petit rappel

#### 2.1.1 L'impact des premières directives européennes

La question ne date pas d'hier, puisque nous nous inquiétons déjà de l'impact de la régulation bancaire européenne sur l'uniformisation du modèle bancaire qu'elle initie et renforce, et de la perte que cela représente pour le consommateur, dans une analyse publiée en juillet 2006.

---

2 [http://ec.europa.eu/finance/consultations/2015/retail-financial-services/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/consultations/2015/retail-financial-services/index_fr.htm)

3 Cette résolution fait suite au Rapport sur la concurrence : enquête par secteur sur la banque de détail (2007/2201(INI)), Commission des affaires économiques et monétaires – Rapporteur : Gianni Pittella , disponible sur : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2008-0185+0+DOC+PDF+V0//FR>

Les directives européennes réglementant l'activité bancaire ont été refondues<sup>4</sup> en 2006. Bien que leurs objectifs premiers étaient de permettre la fourniture de services sur base transfrontalière, et d'éviter notamment aux établissements de devoir solliciter une licence dans le pays d'accueil des nouvelles activités, elles ont augmenté drastiquement les critères et conditions d'obtention de la licence bancaire.

Conséquence principale : les établissements financiers de l'économie sociale et solidaire ont dû se soumettre à cette uniformisation ou disparaître, lorsque qu'aucune exception légale n'était envisagée.

Les différences entre banques commerciales et banques de développement<sup>5</sup> ont été gommées (facilités fiscales, garanties publiques...), alors que la liste des exemptions au respect stricte des critères et conditions (pour les organismes publics, notamment) s'est aussi très sérieusement réduite.

Les grandes banques d'épargne ont été favorisées au détriment des plus petites, qui souhaitaient rester locales et engagées. Dans les faits, si la libéralisation économique a sans doute augmenté la concurrence, la diversité des services offerts et des publics ciblés a, en revanche, reculé.

En outre, « se pose ici une deuxième difficulté majeure de la législation européenne, la monopolisation du statut bancaire : il faut disposer de la licence bancaire pour pouvoir collecter de l'épargne. En outre, ce statut a été rendu beaucoup plus difficile d'accès et il est donc beaucoup plus malaisé pour une communauté locale de créer sa structure si elle se sent négligée par les structures existantes. Or, il existe une différence claire entre les activités des petites et des grandes banques. Les petites banques se consacrent davantage au métier traditionnel de la banque, ce qui se reflète dans leur bilan : elles octroient (proportionnellement) davantage de prêts et leurs activités de trading sont moindres. De plus, elles s'appuient bien souvent sur un ancrage local fort, favorisant ainsi le développement économique local.

### *2.1.2 De la biodiversité des prestataires de services financiers*

Dans un avis adopté le 23 octobre en assemblée plénière du Comité Économique et Social Européen, on peut lire :

---

4 Directive 2006/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice, *JO L 177 du 30.6.2006, p. 1–200.*

5 Une banque de développement soutient les pays dans leur croissance, leur modernisation, et peut intégrer des notions de développement durable, de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales tout en favorisant le libre-échange et l'intégration régionale.

« La protection de la biodiversité des prestataires de services financiers fait partie d'un patrimoine culturel et social européen, il ne doit pas être gaspillé, mais bien au contraire, soutenu, compte tenu de la grande valeur sociale qu'il représente.

Le rôle important et attesté des caisses d'épargne et des divers mouvements coopératifs pour promouvoir des initiatives éthiques et sociales et pour favoriser le développement des systèmes locaux mérite une attention spécifique. Il y a lieu de faire en sorte d'obtenir une reconnaissance plus systématique et large de ce mode de gouvernance sociétale.

Toute organisation dont on peut démontrer qu'elle a renoncé, du moins en partie, mais d'une manière structurelle et permanente, au critère de maximisation des profits pour promouvoir des initiatives à caractère éthique et social, devrait bénéficier d'un régime fiscal et réglementaire différant à l'exception des règles prudentielles essentielles – du moins en partie - du régime général.

En garantissant que les États membres n'adoptent pas de mesures provoquant une distorsion de la concurrence, la Commission européenne peut favoriser la protection de la diversité de l'offre de services financiers, bancaires et d'assurances. Les règles relatives aux aides d'État devraient tenir compte de ces aspects. »

Ici encore, on peut lire entre les lignes que **la diversité que représente les organisations ayant d'autres préoccupations que la « maximisation du profit » permet d'élargir le champ des publics ciblés ainsi que celui des produits proposés.**

Quand tous les acteurs visent un même objectif de maximisation du profit et adoptent une même structure, ils développent des stratégies qui tendent à s'uniformiser dans le temps. Cette évolution a été particulièrement bien décrite dans un article paru en 2012, qui nous inspire cette libre traduction: « Au cours des dernières décennies, les institutions financières – en particulier les grandes – sont progressivement de plus en plus semblables. Elles opèrent dans les mêmes marchés globaux et entreprennent le même type d'activité. Les systèmes de gestion du risque de ces institutions ont convergé, avec pour résultat une quasi similarité de l'analyse des risques, qui génère en conséquence des comportements et attitudes eux aussi assez homogènes (ce qui comprend les stratégies commerciales assez semblables), ce qui à son tour est une source possible d'amplification des chocs. Les banques sont également devenues dépendantes des mêmes sources de financement, ce qui les rendent toutes identiquement vulnérables en cas de choc sur les marchés des fonds. »<sup>6</sup>

---

6 Goodhart, C, Wagner W. (2012), « Regulators should encourage more diversity », Avril, article sur Vox EU

### *2.1.3 La question très présente aujourd'hui de la nécessaire proportionnalité de la régulation bancaire, sous peine de pénaliser le financement de l'économie réelle*

C'est encore au sein du Parlement européen que le 14 janvier de cette année a été présentée la sortie d'une étude relative au monitoring des banques dans la diversité de leurs modèles : «Banking Business Models Monitor 2015 Europe »<sup>7</sup>. Si l'étude offre une lecture pointue et une typologie intéressante des divers modèles bancaires et de la place et des rôles que chacun d'eux joue dans le marché, si enfin la perspective est très clairement celle de la résilience du secteur bancaire selon qu'il est plus ou moins diversifié, l'étude pointe notamment dans ses conclusions et recommandations les éléments suivants :

« ...Les résultats fournissent de nouvelles preuves quant aux rôles tenus, dans le secteur bancaire européen, par les différents modèles d'affaires et de leur structure de propriété. Par rôles, on entend en particulier ceux joués en matière de performance financière, d'efficacité opérationnelle, de contribution à l'économie réelle, de contribution au risque systémique et d'impact sur la / l'in/stabilité financière...

Dans l'ensemble, les résultats montrent qu'**un système diversifié est apparemment plus résistant qu'un système qui tend à converger vers un modèle d'affaires unique**. Le cas de la Belgique est révélateur. Avant la crise, le modèle d'affaires des banques universelles était dominant et dès le début de la crise financière, le système bancaire se serait virtuellement effondré sans une intervention massive du gouvernement.

Cette approche par l'analyse des modèles d'affaires semble également utile dans le débat actuel en matière de régulation bancaire et des réformes structurelles du secteur bancaire européen. En effet, un nombre important de **banques (petites et moyennes)** semble se concentrer sur l'intermédiation financière traditionnelle. Il se fait que l'on présume que pour ces banques en particulier, la complexité des règles de Bâle pousse à **la hausse les coûts de mise en conformité**, qui, sur le long terme, **peuvent entraver le rôle qu'elles jouent dans le financement de l'économie réelle.** »<sup>8</sup>

---

7 Autors : Rym Ayadi, Willem Pieter De Groen, Ibtihel Sassi, Walid Mathlouthi, Harol Rey, Olivier Aubry, HEC Montréal (2015) disponible sur : <http://financecoop.hec.ca/wp-content/uploads/2016/01/Banking-Business-Models-Monitor-Europe-20151.pdf>

8 Extraits librement traduits de l'anglais par l'auteur.

## 2.2 Quand la concurrence tue la diversité

**La concurrence, quand elle s'exerce dans un marché peu diversifié, proposant les mêmes types de produits ciblant les mêmes types de clientèles, se joue alors surtout, voire exclusivement, sur les prix.**

Ceci a toutefois pour effet de réduire les marges des banques, ce qui peut amener les institutions financières à développer, afin de rétablir de meilleures marges, des produits plus exotiques, plus complexes pour compenser les bénéfices perdus.

Alors que la réduction temporaire des marges bénéficiaires peut être une bonne chose du point de vue du consommateur, si cette dernière aboutit finalement à une concurrence féroce, il se peut que pour survivre, les institutions développent alors des produits plus complexes, moins fiables, qui eux seront beaucoup moins favorables en termes d'inclusion financière.

Le problème est double :

- d'un côté, les produits simples sont globalement moins profitables et plus facilement comparables, dès lors, ils sont plus susceptibles de donner lieu à une concurrence au niveau des prix ;
- de l'autre, le faible niveau d'éducation financière d'un certain nombre de consommateurs génère le plus souvent des choix peu éclairés : l'attrait d'offres alléchantes, proposant d'importants bénéfices / de faibles taux d'intérêt / des services financiers « low costs » dépasse la prudence de base qui devrait vérifier le réalisme de l'équilibre entre risque et rémunération qui est proposé (si ça semble trop beau pour être vrai... c'est sans doute le cas).

Cette mécanique remet en question l'idée que toute augmentation du niveau de concurrence génère automatiquement l'amélioration de la qualité des produits mis sur le marché.

Elle souligne aussi l'importance de la mise en place de mesures favorisant la promotion de produits simples, l'amélioration de leur transparence ainsi que leur comparabilité.

Plus généralement, une concurrence exacerbée sur les prix et son impact sur le développement de produits plus complexes peuvent encore avoir à la marge d'autres effets défavorables, telles que la qualité de l'évaluation du risque (mise à mal par la

complexité intrinsèque des produits), la réelle volonté d'aider le client qui rencontrerait des difficultés (puisque les produits sont construits pour générer des marges plutôt que pour répondre à un besoin précis)...

Dès lors, quand la concurrence aboutit à une mise sur le marché de produits plus complexes, comportant plus de risque dans l'usage qui peut en être fait par les consommateurs, et qui sont aussi plus opaques et vendus via des approches agressives et prédatrices, le consommateur en général, et le consommateur vulnérable, en particulier, sont au final exposés à des risques d'exclusion liés aux difficultés d'usages qu'ils risquent fort de rencontrer.

### 3 Conclusions

Les bénéfices que tout consommateur peut attendre d'une concurrence accrue ne sont donc pas mécaniques, loin s'en faut.

Le critère de la biodiversité des opérateurs est central, puisqu'elle seule garantit des positionnement différent sur le marché, avec des spécificités, des cibles de clientèles diversifiées, des gammes de produits adaptés...

Nos régulateurs nationaux et européens seraient bien inspirés de protéger cette espèce en voie d'extinction car de son existence dépend une qualité d'inclusion financière sans cela inatteignable. Ou, pour le dire autrement, il serait bon que dans les faits, et non plus uniquement dans les écrits, la protection et la promotion d'une diversité financière prenne corps !

*Olivier Jérusalmy*  
*Juin 2016*

*Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.*

*Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :*

***Finance et société :***

*Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts*



*particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.*

***Finance et individu :***

*Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.*

***Finance et proximité :***

*Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.*

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.